

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1870

26 septembre 2009

SOMMAIRE

Ardex Luxembourg Holding S.à r.l.	89741	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.	89752
ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l.	89758	MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.	89747
Axius European CLO S.A.	89753	Miele s.à r.l.	89759
Bombardier Luxembourg Finance S.A.	89750	MK Helicopter S. à r.l.	89750
Bombardier Luxembourg Finance S.A.	89748	MKS Luxembourg S.à r.l.	89741
British Marine Holdings II S.A.	89760	MORSUM Société Anonyme	89741
British Marine Holdings S.A.	89756	New Star Fund Sicav	89753
British Marine Luxembourg S.A.	89756	Odyssey Group S.A.	89748
Calteux S.à r.l.	89736	Phone Invest S.A.	89753
Calteux - Société Immobilière, Société à responsabilité limitée	89736	Phone Invest S.A.	89752
CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	89755	Pi Selector S.à r.l.	89742
ECO Luxembourg S.à r.l.	89753	Private Trust Management Company S.à r.l.	89758
ECR Luxembourg S.à r.l.	89758	Projet Roumanie S.A.	89748
Euroports Holdings S.à r.l.	89714	ProLogis European Finance XIV S.à r.l. ..	89734
Euroviande S.A.	89759	ProLogis Italy XXXII S.à r.l.	89734
Family Private Fund Management Compa- ny S.à r.l.	89757	Rembrandt IV Sàrl	89757
Ferrum Fund Management Company S.à r.l.	89759	REO Hamburger Allee S. à r.l.	89740
Ferrum Pension Management S. à r.l.	89759	Rowi S.à r.l.	89755
First Asset Backed S.A.	89756	Saint Benoit S.A.	89754
Foncière Rocate	89752	Saint Benoit S.A.	89756
German Ground Lease Finance III S.A. ..	89741	Signum Luxembourg I S.A.	89742
Hafin S.A.	89760	S.I.T.A., Société Internationale de Télé- communications Aéronautiques	89755
Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S.	89740	S.I.T.A., Société Internationale de Télé- communications Aéronautiques	89754
Hôtel de la Poste E-A s.à r.l.	89757	SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMI- SE, société anonyme de gestion de patri- moine familial	89760
Königinstrasse I S.à r.l.	89754	Spirastrella Sàrl	89740
Krupaco Finance S.A.	89741	Tucker Holding S.A.	89737
Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l.	89758	Vimentum I S.A.	89747
LeClair S.A.	89760		
LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A.	89742		

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—
In the year two thousand and nine, on twenty-eighth of July two thousand and nine,
before us Me Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, a company incorporated under the laws of Malta whose registered office is at 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta and registered under number C 36963 with the Register of Companies of Malta (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 July 2009,
The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-), with registered office at 4, rue Alphonse Wecker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 21 June 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 31 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 16 January 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 390 of 23 February 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million one hundred fourteen thousand one hundred fifty euro (EUR 7,114,150.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) to seven million eight hundred seventy-six thousand six hundred fifty euro (EUR 7,876,650.-).

2 To issue two hundred eighty-four thousand five hundred sixty-six (284,566) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two million eight hundred eighty-five thousand eight hundred fifty euro (EUR 2,885,850.-) by BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty million two hundred seventy-five thousand three hundred twenty-five euro (EUR 20,275,325.-) so as to raise it from its present amount of seven million eight hundred seventy-six thousand six hundred fifty euro (EUR 7,876,650.-) to twenty-eight million one hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 28,151,975.-).

5 To issue eight hundred eleven thousand thirteen (811,013) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

6 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eight million two hundred twenty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 8,224,675.-) by BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

7 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-six million seven hundred thirty-six thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 76,736,975.-) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million one hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 28,151,975.-) to one hundred four million eight hundred eighty-eight thousand nine hundred fifty euro (EUR 104,888,950.-).

8 To issue three million sixty-nine thousand four hundred seventy-nine (3,069,479) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

9 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of sixteen million seven hundred and nine thousand forty-six euro (EUR 16,709,046.-) by Antin Infrastructure Partners SAS, BBEIF LH Sub 06 S.à r.l. and BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

10 To amend and restate entirely the articles of incorporation of the Company, without amendment to the Company's corporate object.

11 To acknowledge the resignation of certain managers of the Company from their positions of managers of the company with immediate effect and appoint new managers of the Company.

12 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million one hundred fourteen thousand one hundred fifty euro (EUR 7,114,150.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) to seven million eight hundred seventy-six thousand six hundred fifty euro (EUR 7,876,650.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred eighty-four thousand five hundred sixty-six (284,566) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, prenamed, (the "Subscriber"), represented as stated here above.

The Subscriber declared to subscribe for two hundred eighty-four thousand five hundred sixty-six (284,566) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of two millions eight hundred eighty-five thousand eight hundred fifty euro (EUR 2,885,850.-) by and to fully pay in cash for these shares.

The amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred eighty-four thousand five hundred sixty-six (284,566) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty million two hundred seventy-five thousand three hundred twenty-five euro (EUR 20,275,325.-) so as to raise it from its present amount of seven million eight hundred seventy-six thousand six hundred fifty euro (EUR 7,876,650.-) to twenty-eight million one hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 28,151,975.-).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to issue eight hundred eleven thousand thirteen (811,013) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Sixth resolution

Thereupon appeared BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for eight hundred eleven thousand thirteen (811,013) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, with payment of a share premium of eight million two hundred twenty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 8,224,675.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of an existing claim of an amount of twenty-eight million five hundred thousand euro (EUR 28,500,000.-) towards the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of twenty-eight million five hundred thousand euro (EUR 28,500,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which amounts to twenty-eight million five hundred thousand euro (EUR 28,500,000 and corresponds at least in number and nominal value to the eight hundred eleven thousand thirteen (811,013) shares of nominal value twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be issued with a total share premium of eight million two hundred twenty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 8,224,675.-)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-six million seven hundred thirty-six thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 76,736,975.-) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million one hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 28,151,975.-) to one hundred four million eight hundred eighty-eight thousand nine hundred fifty euro (EUR 104,888,950.-).

Eighth resolution

The Shareholder resolved to issue three million sixty-nine thousand four hundred seventy-nine (3,069,479) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Ninth resolution

Thereupon appeared:

(i) Antin Infrastructure Partners SAS, represented by Me Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 July 2009 which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, declared to subscribe to eight hundred thirty-four thousand nine hundred sixteen (834,916) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with an amount of share premium of six euros (EUR 6.-) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to twenty million eight hundred seventy-two thousand nine hundred six euro (EUR 20,872,906).

(ii) BBEIF LH Sub 06 S.à r.l., represented by Me Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 July 2009 which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declared to subscribe to five hundred eighty-six thousand nine hundred twenty-six (586,926) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, without payment of any share premium and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to fourteen million six hundred seventy-three thousand one hundred fifty euro (EUR 14,673,150).

(iii) BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, prenamed, represented as stated here above, declared to subscribe to one million six hundred forty-seven thousand six hundred thirty-seven (1,647,637) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with an amount of share premium of sixteen million seven hundred nine thousand forty euro (EUR 16,709,040) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to fifty-seven million eight hundred ninety-nine thousand nine hundred sixty-five euro (EUR 57,899,965).

The amount of ninety-three million four hundred forty-six thousand twenty-one euro (EUR 93,446,021.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Tenth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the three million sixty-nine thousand four hundred seventy-nine (3,069,479) new shares according to the above mentioned subscription.

Eleventh resolution

The Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation entirely without amendment to the Company's corporate object as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name Euroports Holdings S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company") and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

2.3 However, the board of managers (hereafter the "Board of Managers") of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object.

3.1 The Company's object is to invest in real estate, ports and infrastructure projects directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or make other dispositions and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights

through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future), or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of the Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred four million eight hundred eighty eight thousand nine hundred fifty euro (EUR 104,888,950.-) represented by four million one hundred ninety five thousand five hundred fifty eight (4,195,558) shares (parts sociales) of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Chapter III. - Management

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by a Board of Managers consisting of several managers who shall be appointed by a resolution of the Shareholders.

7.2 The Shareholders may decide to qualify the appointed managers as managers of different classes and to designate an independent manager (the "Independent Manager").

7.3 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

7.4 The Board of Managers may appoint a chairman. The chairman shall not have a second or casting vote. If the chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the managers who are present may appoint any one of their members to act as chairman.

8. Powers of the Board of Managers.

8.1 In dealing with third parties, the Board of Managers, without prejudice to Articles 7 and 9 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided that the terms of this article shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

9. Representation of the Company.

9.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

10. Meeting of the Board of Managers.

10.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager and held at such times as may be determined by the Board of Managers and in any event not less than four times annually in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No meetings of the Board of Managers may be convened on less than five Business Days' written notice to be given to each manager, but they may be convened on shorter notice if all managers agree.

10.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

10.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 The quorum for the holding of a Board meeting is at least three managers. In the event that the managers have been qualified as managers of different classes, one manager of each class shall be present or represented. If a quorum is not present at a duly notified meeting of the Board of Managers, the meeting will be adjourned to the same time and place on the fifth Business Day after the original date of the meeting. The quorum for the holding of a reconvened meeting of the Board of Managers is any two managers, save where the subject matter of such reconvened meeting is to consider a resolution in relation to a Unanimous Matter, (as defined in article 11.8) in which case the quorum requirement shall be the same as for the original meeting of the Board of Managers.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone, provided that no manager may attend a board meeting by telephone from the United Kingdom.

10.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

10.8 Observers may be designated by the Shareholders and be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Managers.

10.9 The following matters are "Unanimous Matters":

10.9.1 any amendment to the Cash Distribution Policy, the Investment Criteria or the Financing Strategy;

10.9.2 the making of a Capital Call other than where the Capital Call is either:

(i) both for the purpose of either:

(a) Development Capital Expenditure; or

(b) an acquisition in accordance with the Investment Criteria, and in each case, in respect of an amount which, when aggregated with all Committed Capital Calls, gives an aggregate sum of not more than €50 million; or

(ii) is in the view of the managers (acting reasonably) deciding as for non Unanimous Matters required to avoid the occurrence of an insolvency event of default under the terms of any borrowing facility of a Group Company or required in order to implement a refinancing undertaken by any Group Company,

(a "Pre-approved Capital Call");

10.9.3 the entry into of any agreement to incur any borrowings or incurring any debt in the nature of borrowings by any Group Company other than in accordance with the Financing Strategy;

10.9.4 any amendment to the Accounting Policies and any proposal to the Shareholders to change the Company's financial year end, country of tax residency or jurisdiction of incorporation;

10.9.5 any amendments to the Delegated Authorities other than amendments to the quantum of the general delegations that are within the ranges prescribed in the Delegated Authorities;

10.9.6 the approval of any item of Development Capital Expenditure or any acquisitions in accordance with the Investment Criteria;

(i) in excess of € 10 million, where such approval is made on or before 30 June 2013; and

(ii) in excess of €25 million, where such approval is made after 30 June 2013,

except where such items are in accordance with the Business Plan

10.9.7 the commencement or settlement of any litigation, arbitration or other proceedings by any Group Company where the likely or actual quantum of the dispute is greater than €5 million;

10.9.8 the issue by any Group Company of any equity, debt or hybrid instrument or an option over any equity, debt or hybrid instrument (including pursuant to any employee incentive plan) other than:

- (i) in accordance with the Shareholders' Agreement; or
- (ii) in connection with a Pre-approved Capital Call;

10.9.9 any entry into, material amendment to or termination of any contract by any Group Company which is:

- (i) material and outside the normal course of business; or
- (ii) not on arms length terms

10.9.10 the adoption of any new Business Plan or any changes, variations or amendments to the Business Plan other than in respect of Development Capital Expenditure or an acquisition in accordance with the Investment Criteria;

10.9.11 the appointment or replacement of any auditors of the Company;

10.9.12 the entry into or the agreement to enter into any joint venture, partnership, co-investor or similar type arrangement by or in respect of any Group Company other than in accordance with the Business Plan or where such event is funded by a Pre-approved Capital Call;

10.9.13 the sale by any Group Company of any material asset (including any interest in any body corporate), where "material" means contributing more than 5% of the EBITDA of the Euroports Group;

10.9.14 any decision in relation to the cessation of any material part of the Business (including the termination of any contract), where "material" means contributing more than 5% of the EBITDA of the Euroports Group;

10.9.15 any decision to use funds in the any liquidity reserve account set up by the Company to settle contingent liabilities not covered by the Business Plan; and

10.9.16 any changes, variations or amendments to this list of Unanimous Matters.

10.9.17 For so long as a Shareholder holds more than 51% of the Shareholder Voting Rights, the decisions to change the chief executive officer or the chief financial officer of the Company shall also be a Unanimous Matter.

10.10 Any decision in respect of a Unanimous Matter requires the approval of all Managers present or represented at the Meeting.

10.11 Except for any Unanimous Matter, any decision of the Board of Managers shall be adopted by simple majority decision of the Board Member attending the meeting. In the event that the managers have been qualified as managers of different classes, a decision shall be adopted provided that managers of at least two different classes are voting in favour of the resolutions.

10.12 The matters listed under article 11.8 shall be referred by the Board of Managers to the Shareholders and the Board of Managers shall only be entitled to resolve to approve such matters if they have previously received the approval of the Shareholders in accordance with article 11.8.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

11. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

11.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

11.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All shares have equal voting rights.

11.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

11.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

11.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast his or her vote in writing.

11.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

11.7 Subject to article 11.8 and to any other provisions of the Law, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

11.8 The following matters shall be referred by the Board of Managers to the Shareholders and require the approval of the majority of Shareholders in number and Shareholders holding together at least 90% of the Shareholder Voting Rights:

- (a) any matter relating to the winding up of the Company;
- (b) any merger or a sale of all or substantially all the assets of the Company, including any IPO;
- (c) any amendment to these Articles; and
- (d) any amendment to the terms of any Membership Interest or to the rights attached to any class of Membership Interests or the issue of any shareholder debt instrument ranking in priority to existing shareholders debt instrument;

- (e) any change of name of the Company;
- (f) the appointment, dismissal or replacement of any Independent Manager.

Chapter V. - Transfers

12. Transfer of shares.

12.1 In the case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

12.2 In the case of plurality of Shareholders, the shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

12.3 No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following except with the prior written consent of the other Shareholders or otherwise in accordance with these Articles:

12.3.1 pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Membership Interests or any interest in any Membership Interests;

12.3.2 grant an option over any Membership Interests or any interest in any Membership Interests; or

12.3.3 enter into any agreement in respect of the votes attached to any Membership Interests.

12.4 A transfer of any Membership Interests by any Shareholder (the "Relevant Interest") shall comply with, and be subject to the adherence to, the Shareholders Agreement, if any

12.5 The Company shall only approve for registration a transfer of Membership Interests carried out in accordance with any Shareholders Agreement and the Articles.

13. Permitted transfers.

13.1 Subject to the provisions of Article 12.2, a Shareholder may at any time transfer all (but not part) of his or her Membership Interests to an Affiliate. Articles 14 and 15 shall not apply to the transfer of any Membership Interests pursuant to this Article 13.1.

14. Right of first offer.

14.1 Subject to the provisions of Article 12.2, a Shareholder (the "Exiting Shareholder") may at any time give a written notice (a "Transfer Notice") to the other Shareholders (the "Non-Exiting Shareholders") indicating that the Exiting Shareholder wishes to transfer all or part of its Membership Interests to a third party.

14.2 The Non-Exiting Shareholders shall, within 30 Business Days after receipt of the Transfer Notice, give written notice (the "Offer Notice") to the Exiting Shareholder of the terms and conditions and the price (the "Offer Price") at which the Non-Exiting Shareholders would be willing to buy the Membership Interests:

(g) of all (but not part) of the Membership Interests being sold by the Exiting Shareholder pro-rata to their Relevant Percentage; or

(h) in the event that the other Non-Exiting Shareholders do not send any Offer Notice, all (but not part) of the Membership Interests being sold by the Exiting Shareholder if such Non-Exiting Shareholder should decide to purchase the other Non-Exiting Shareholder's pre-emption right entitlement.

14.3 Subject to Article 14.2, if the Non-Exiting Shareholders fail to give Offer Notices which would result in the sale of all of the

Exiting Shareholder's Membership Interests in the time period set out in Article 14.2, the Exiting Shareholder may sell all (but not part) of the Exiting Shareholder's Membership Interests being sold by the Exiting Shareholder which are not subject to an Offer Notice from a Non-Exiting Shareholder to any person.

14.4 The Exiting Shareholder shall, within 15 Business Days after receipt of an Offer Notice, give written notice to the Non-Exiting Shareholder that either:

(a) the Exiting Shareholder is willing to sell its Membership Interests to the Non-Exiting Shareholder on the basis set out in the relevant Offer Notice; or

(b) the Exiting Shareholder is not willing to sell its Membership Interests on the basis set out in the relevant Offer Notice.

14.5 If the Exiting Shareholder gives a notice under Article 14.4(a) the Exiting Shareholder shall sell and the Non-Exiting Shareholder shall buy the Membership Interests of the Exiting Shareholder on the terms set out in the Offer Notice.

14.6 If the Exiting Shareholder gives a notice under Article 14.4(b), the Exiting Shareholder may (subject to Article 14.2) sell its Membership Interests to any other person (the "Buyer") for a period of 6 months from the date of the Offer Notice provided that:

(a) the price paid by the Buyer is at least 5% greater than the Offer Price;

(b) the terms and conditions of the sale to the Buyer are not materially more favourable to the Buyer than those terms and conditions set out in the Offer Notice; and

(c) the Buyer is not a material competitor of the Business in Europe.

15. Drag Along Rights and Tag Along Rights.

15.1 After a period of 5 years from 28 July 2009, if a Majority Holder wishes to transfer the entirety of its Membership Interests to a bona fide third party for value, the Majority Holder shall give written notice (a "Drag Along Notice") to the other Shareholders (the "Minority Holder") requiring that they sell all of their Membership Interests ("Drag Along Interests") to the proposed transferee (the "Buyer") on the date specified in the Drag Along Notice and otherwise on the same terms (including the price) as apply to the proposed transfer of Membership Interests by the Majority Holder to the Buyer.

15.2 Any Drag Along Notice shall:

- (a) be irrevocable;
- (b) duly describe all material terms and conditions (including terms relating to price, time of completion (which shall be at least 10 Business Days after the date of the Drag Along Notice) and conditions precedent agreed between the Majority Holder and the Buyer;
- (c) be governed by the laws of the jurisdiction governing any agreement between the Majority Holder and the Buyer; and
- (d) provide that each Shareholder shall be required to deliver on the date of completion specified in the Drag Along Notice duly signed share transfer forms together with the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) in respect of the Drag Along Interests, on terms that such transfers shall become effective upon receipt by each Shareholder respectively of the purchase money in respect thereof.

15.3 If a Shareholder fails to comply with its obligations under article 15.2(d) (a "Dragged Shareholder"), the Company may receive the purchase money on trust for such Dragged Shareholder and the Board of Manager may authorise registration of the transfer(s) to the Buyer. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to such Dragged Shareholder who shall not be bound to see the application of those monies. The Dragged Shareholder shall surrender its share certificate(s) (if any) and other documents of title relating to the Drag Along Interests (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Dragged Shareholder shall be entitled to the consideration due for the Drag Along Interests transferred on its behalf, without interest.

15.4 In the event that a Shareholder or Shareholders with combined Membership Interests of greater than 50% of the total Membership Interests issued by the Company are seeking to sell their Membership Interests together, then such Exiting Shareholders shall give written notice (a "Sale Notice") of the proposed transfer and the terms of that transfer (including the price) to any Non-Exiting Shareholders.

15.5 The Non-Exiting Shareholders may, within 30 Business Days after receipt of a Sale Notice, give written notice (a "Tag Along Notice") to the Exiting Shareholders requiring that the Non-Exiting Shareholders' Membership Interests ("Tag Along Interests") be sold to the Buyer on the date specified in the Tag Along Notice and otherwise on the same terms (including the price) as apply to the proposed transfer of Membership Interests by the Exiting Shareholders to the Buyer.

15.6 Any Tag Along Notice shall:

- (a) be irrevocable and unconditional;
- (b) be governed by the laws of the jurisdiction governing any agreement between the Exiting Shareholders and the Buyer; and
- (c) provide that the Non-Exiting Shareholders shall be required to deliver on the date of completion specified in the Sale Notice duly signed share transfer forms together with the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) in respect of the Tag Along Interests, on terms that such transfers shall become effective upon receipt by each Shareholder respectively of the purchase money in respect thereof.

15.7 If a Shareholder fails to comply with its obligations under this Article 15 (a "Failing Shareholder"), the Company may receive the purchase money on trust for such Failing Shareholder and the Board of Managers may authorise registration of the transfer(s) to the Buyer. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to such Failing Shareholder who shall not-be bound to see the application of those monies. The Failing Shareholder shall surrender its share certificate(s) and other documents of title relating to the Tag Along Interests (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Failing Shareholder shall be entitled to the consideration due for the Tag Along Interests transferred on its behalf, without interest.

Chapter VI. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed subject to the terms of the Shareholders' Agreement.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

17.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VII. - Liquidation

18 Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Applicable law

19. Applicable law.

19.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles or the Shareholders' Agreement.

Definitions

"Accounting Policies" means the accounting policies of the Euroports Group which will generally be consistent with the International Financial Reporting Standards as adopted for use in the European Union; "Affiliate" means:

(a) a person who Controls, is Controlled by or is under common Control with another person;

(b) in respect of a limited partnership or fund (or a subsidiary undertaking of a limited partnership or fund), the partnership's or fund's general partner and manger (or equivalent person irrespective of title), any Related Party of that general partner or manager-and any other limited partnership or fund managed or administered by that person or a Related Party of that person (and any subsidiary undertaking of that limited partnership or fund);

"Business" means the business of acquiring, managing and holding ports businesses substantially in Europe;

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in London, Luxembourg, Paris and Sydney are open for the transaction of normal business;

"Business Plan" means the agreed business plan for the Euroports Group;

"Capital Call" means a call by the Board of Managers of the Company for further funding to be provided by the Shareholders of the Company to the Company or another Group Company;

"Cash Distribution Policy" means the policy for distributing cash from the Company to the Shareholders;

"Committed Capital Call" means a Capital Call to which Shareholders have agreed to and are obliged to provide funding;

"Control" means the power of a person (or persons acting in concert) to secure that the affairs of another are conducted directly or indirectly in accordance with the wishes of that person (or persons acting in concert) whether by means of (a) being the owner of more than 50% of the issued share capital of or voting rights in that person; and/or (b) having the right to appoint or remove a majority of directors or otherwise control the votes at board meetings by virtue of powers conferred by any document regulating the affairs of that person; and "Controlled" shall be construed accordingly. For these purposes, "persons acting in concert", in relation to a person, are persons which actively co operate, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that person;

"Delegated Authorities" means delegation of authorities decided by the Board of Managers;

"Development Capital Expenditure" means capital expenditure that is spent that is not Maintenance Capital Expenditure;

"Euroports Group" means the Group Companies taken as a whole group;

"Financing Strategy" means the strategy in accordance with which Group Companies will be debt funded;

"Group Companies" means the Company and each subsidiary undertaking of the Company and any other company or entity in "which the Company or one of its subsidiary undertakings holds any equity, partnership or similar interest;

"Investment Criteria" means the criteria in accordance with which Group Companies may make further investments;

"Maintenance Capital Expenditure" means capital expenditure applied to fund the maintenance, repair and replacement of existing plant, equipment and infrastructure so as to maintain, repair or replace that plant, equipment and infrastructure with a rated capacity at or below the as new rated capacity of that plant, equipment and infrastructure;

"Membership Interests" means, in respect of a Shareholder, all of the Ordinary Shares, debt instruments and other interests in the Company (whether debt or equity) held by the Shareholder or a Related Party of such Shareholder;

"Ordinary Share" means an ordinary share of EUR 25 in the share capital of the Company;

"Related Parties" means in respect of each Shareholder, those persons who Control, are Controlled by, or are Controlled by the same person as, that Shareholder directly or indirectly and a "Related Party" means any one of them;

"Relevant Percentage" means, in respect of each Shareholder, the percentage of the total number of votes attaching to Ordinary Shares in issue from time to time attaching to Ordinary Shares held by that Shareholder for the time being;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement between the Shareholders and the Company (or any of them), as entered into and amended from time to time; and

"Shareholder Voting Rights" means the right to cast a vote as a Shareholder at any meeting of Shareholders."

Twelfth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mark Dunstan, Yves Elsen and Nicolas Comes with immediate effect and resolved to grant full discharge to them for the performance of their duties as far as legally possible and to confirm such discharge at the next annual general meeting. The Shareholder further resolved to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Mark Crosbie, Fund Manager, born on 11 November 1959 in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 14, rue Bergere, 75009 Paris, France;

- Mr Charles Dupont, Fund Manager, born on 6 December 1971, in Angers, France, with professional address at 14, rue Bergère, 75009 Paris, France;

- Mr Livio Fenati, Fund Manager, born on 6 February 1970, in Rome, Italy, with professional address at via A. Boito 10, 20121 Milan, Italy;

- Mr Antonio Lo Bianco, Fund Manager, born on 7 April 1969, in Palermo, Italy, with professional address at via A. Boito 10, 20121 Milan, Italy;

- Mr Anthony Vaughan, Fund Manager, born on 2 April 1963 in Sydney, Australia, with professional address at Level 23, The Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney NSW 2000, Australia.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 16,500.-. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet,

Par-devant Nous, Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

BB1 Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Malte, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street. Valetta VLT 09, Malta (l'"Associé"),

Représentée aux fins des présentes par Me Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 juillet 2009,

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Euroports Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent soixante-deux mille cinq cent euro (EUR 762.500.-), dont le siège social est au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 Juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1650 du 31 Août 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.473 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 Janvier 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 390, en date du 23 Février 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept millions cent quatorze mille cent cinquante euros (EUR 7.114.150,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 762.500,-) à sept millions huit cent soixante-seize mille six cent cinquante euros (EUR 7.876.650,-).

2 Émission de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-six (284,566) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 2.885.850,-) par BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

4 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt millions deux cent soixante-quinze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 20.275.325,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions huit cent soixante-seize mille six cent cinquante euros (EUR 7.876.650,-) à vingt-huit millions cent cinquante-et-un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 28.151.975,-).

5 Émission de huit cent onze mille treize (811.013) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

6 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 8.224.675,-) par BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

7 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-seize millions sept cent trente-six mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 76.736.975,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cent cinquante-et-un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 28.151.975,-) à cent quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 104.888.950,-)

8 Émission de trois millions soixante-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf (3.069.479) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

9 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions sept cent neuf quarante-six euros (EUR 16.709.046,-) par Antin Infrastructures Partners SAS, BBEIF LH Sub 06 S.à.r.l. et BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

10 Modification et refonte des statuts de la Société, sans modifier l'objet de la Société.

11 Constater la démission de certains gérants de la Société de leur position de gérant de la Société avec effet immédiat et de nommer de nouveaux gérants de la Société.

12 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions cent quatorze mille cent cinquante euros (EUR 7.114.150,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 762.500,-) à sept millions huit cent soixante-seize mille six cent cinquante euros (EUR 7.876.650,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-six (284,566) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, (le "Souscripteur"), représenté comme indiqué ci-avant.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-six (284.566) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 2.885.850,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en espèces.

La montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-six (284.566) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt millions deux cent soixante-quinze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 20.275.325,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions huit cent soixante-seize mille six cent cinquante euros (EUR 7.876.650,-) à vingt-huit millions cent cinquante et un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 28.151.975,-).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit cent onze mille treize (811.013) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Sixième résolution

Ensuite a comparu BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd en vertu de la procuration mentionnée ci-avant qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent.

Le Souscripteur a déclaré souscrire huit cent onze mille treize (811.013) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 8.224.675,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-huit millions cinq cent mille euros (EUR 28.500.000,-) sur la Société (l'"Apport").

L'Apport représente un montant total de vingt huit millions cinq cent mille euros (28.500.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit (le "Rapport").

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond à vingt-huit millions cinq cent mille euros (28.500.000,-) ce qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de huit cent onze mille treize (811.013) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de huit millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 8.224.675,-)." Le Rapport, qui après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Septième résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-seize millions sept cent trente-six mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 76.736.975,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cent cinquante et un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 28.151.975,-) à cent quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 104.888.950,-).

Huitième résolutions

L'associé décide d'émettre trois millions soixante-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf (3.069.479) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Neuvième résolution

Ensuite ont comparu:

(i) Antin Infrastructure Partners SAS représentée par Me Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 juillet 2009 qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et a déclaré souscrire huit cent trente-quatre mille neuf cent seize (834.916) parts sociales

nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six euros (EUR 6,-) et de payer intégralement pour les nouvelles parts sociales par une libération en espèces d'un montant total de vingt millions huit cent soixante-douze mille neuf cent six euros (EUR 20.872.906,-).

(ii) BBEIF LH Sub 06 S.à.r.l. représentée par Me Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 juillet 2009 qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et a déclaré souscrire cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-six (586.926) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et de payer intégralement pour les nouvelles parts sociales par une libération en espèces d'un montant de quatorze millions six cent soixante-treize mille cent cinquante euros (EUR 14.673.150,-).

(iii) BB1 Europe Holdings (Malta II) Ltd représenté comme indiqué ci-avant et a déclaré souscrire un million six cent quarante-sept mille six cent trente-sept (1.647.637) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions sept cent neuf mille quarante euros (EUR 16.709.040,-) et de payer intégralement pour les nouvelles parts sociales par une libération en espèces d'un montant total de cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 57.899.965,-).

Le montant de quatre-vingt-treize millions quatre cent quarante-six mille vingt et un euros (EUR 93.446.021,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Dixième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois millions soixante-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf (3.069.479) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Onzième résolution

L'Associé a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société, sans modifier l'objet de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Euroports Holdings S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle société (ci-après la "Société") et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant de manière prévue pour les modifications aux Statuts.

2.3 Néanmoins, le conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") de la Société est autorisé de transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui serait actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou tous administrateurs ou gérants de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 104.888.950,-) représenté par quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante huit (4.195.558) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Titre III. - Gérance

7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance constitué de plusieurs membres nommés par une résolution des Associés.

7.2 Les Associés peuvent décider de qualifier les gérants nommés comme gérants de catégories différentes et désigner un gérant indépendant (le "Gérant Indépendant").

7.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

7.4 Le Conseil de Gérance peut désigner un président. Le président n'aura pas de double vote ou un vote décisif. Si le président n'est pas présent lors d'une réunion du Conseil de Gérance, les gérants qui sont présents peuvent désigner un membre quelconque du Conseil de gérance aux fins d'agir comme président.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 7 et 9 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9. Représentation de la société.

9.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué.

10. Réunion du conseil de gérance.

10.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant et tenus à l'heure déterminée par le Conseil de Gérance et, en tout cas, pas moins de quatre fois par an au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps en temps. Une convocation écrite devra être transmise à chaque gérant au moins cinq jours ouvrables avant le tenue de la réunion du Conseil de Gérance, toutefois une convocation en un délai plus court sera possible avec l'accord de tous les gérants.

10.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

10.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, donnée par télégramme, fax, e-mail ou lettre. Un

Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

10.4 Le quorum pour la tenue d'un Conseil de Gérance est de trois gérants au moins. Si les gérants ont été qualifiés comme gérants de catégories différentes, un gérant de chaque catégorie devra être présent ou représenté. Si un quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée, la réunion sera reportée à la même place et heure au cinquième jour ouvrable après la date originale de la réunion. Le quorum pour une telle réunion du Conseil de Gérance reportée sera de deux gérants quelconques à l'exception des cas où le sujet de la réunion reportée est une résolution en relation avec une Matière Unanime, (comme définie à l'article 11.8) en quel cas le quorum sera le même que pour la réunion initiale du Conseil de Gérance.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo, étant cependant entendu qu'aucun gérant ne pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone depuis le Royaume-Uni.

10.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

10.8 Des observateurs peuvent être désignés par les Associés et auront le droit d'être présent sans droit de vote aux réunions du Conseil de Gérance.

10.9 Les matières suivantes sont des "Matières Unanimes"

10.9.1 Une modification de la Politique de Distribution des Fonds, les Critères d'Investissement ou de la Stratégie de Financement.

10.9.2 L'émission d'un Appel de Fonds autre que si l'Appel de Fonds est:

(i) dans le but soit:

(a) de Dépenses de Développement; ou

(b) Une acquisition en concordance avec les Critères d'Investissement, et

dans chaque cas, concernant une somme totale, qui rajoutée à tous les Appels de Fonds Engagés ne devra pas dépasser la somme globale de 50 millions d'euros; ou

(ii) selon avis des gérants (agissant raisonnablement), décidant comme pour les Matières non Unanimes, est nécessaire pour éviter un événement de faillite par défaut sous les conditions d'une ligne de crédit d'une Société du Groupe ou requis à fins de mettre en œuvre un refinancement entrepris par une Société quelconque du Groupe.

(un "Appel de Fonds Pré-approuvé") 10.9.3 la conclusion d'un accord pour obtenir tout prêt ou contracter une dette quelconque présentant les caractères d'un prêt par une quelconque Société du Groupe autre qu'en accord avec la Stratégie de Financement.

10.9.4 un changement quelconque des Principes de Comptabilité et une quelconque proposition aux Associés de changer l'année fiscale de la Société ou le domicile fiscal de la Société ou la juridiction dans laquelle la Société a son siège social.

10.9.5 tout changement aux Autorités Déléguées autre que les changements relatifs à la limite des délégations générales qui sont dans les limites prescrites par les Autorités Déléguées.

10.9.6 L'approbation de toutes Dépenses de Développement ou une quelconque acquisition en conformité avec les Critères d'Investissement:

(i) De plus de 10 millions d'euros, si une telle approbation est faite au, ou avant le 30 Juin 2013; et

(ii) De plus de 25 millions d'euros, si une telle approbation est faite au, ou après le 30 juin 2013,

à l'exception de celles en conformité avec le Plan d'Activités

10.9.7 le commencement ou le règlement d'un contentieux, d'un arbitrage ou autre procédure par une Société quelconque du Groupe ou le montant probable ou réel de la dispute est supérieur à cinq millions d'euros;

10.9.8 l'émission par une quelconque Société du Groupe d'un quelconque titre, dette ou instrument hybride ou une option sur un quelconque titre, dette ou instrument hybride (y inclus conformément à un quelconque plan d'épargne des employés) autre que:

(i) en conformité avec le Pacte d'Associés;ou

(ii) En relation avec un Appel de Fonds Pré-approuvé;

10.9.9 Toute conclusion, modification matérielle à ou résiliation d'un quelconque contrat par une quelconque Société du Groupe qui est:

(i) matérielle et en dehors du cours normal des affaires; ou

(ii) non conforme des conditions normales de concurrence

10.9.10 l'adoption d'un nouveau Plan d'Activité ou une modification

quelconque, changement ou avenant au Plan d'Activité autre qu'en relation avec les Dépenses de Développement ou une acquisition en conformité avec les Critères d'Investissement;

10.9.11 la nomination ou le remplacement des auditeurs de la Société

10.9.12 la conclusion ou l'approbation d'une coopération, d'un partenariat, d'un co-investissement ou un arrangement similaire par, ou en relation avec, une quelconque Société du Groupe autre qu'en conformité avec le Plan d'Activité ou si un tel événement est basé sur un Appel de Fonds Pré-approuvé;

10.9.13 la vente par une quelconque Société du Groupe d'un quelconque actif matériel (y inclus toute participation dans une société où "matériel" signifie contribuant pour plus de 5% de l'EBITDA du Groupe Euroports;

10.9.14 une quelconque décision relatif à la cessation d'une partie matérielle de l'Affaire (y inclus la résiliation d'un quelconque contrat) où "matériel" signifie contribuant pour plus de 5% de l'EBITDA du Groupe Euroports;

10.9.15 une quelconque décision d'utiliser les fonds dans la réserve de liquidité constituée par la Société aux fins de régler des dettes contingentes qui ne sont pas couvertes partout par le Plan d'Activités;

10.9.16 un quelconque changement, fluctuation ou avenant à cette liste de Matières Unanimes.

10.9.17 Aussi longtemps qu'un Associé détient plus de 51% des Droits de Vote d'Associés, la décision de changer le président directeur général ou le directeur financier sera aussi une Matière Unanime.

10.10 Une quelconque décision en relation avec une Matière Unanime nécessite l'accord de tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.11 A l'exception d'une Matière Unanime, une quelconque décision du Conseil de Gérance sera adoptée par un vote à la majorité simple des gérants présents à la réunion. Au cas où les gérants ont été qualifiés comme gérants de classes différentes, une décision sera adoptée sous condition que des gérants de deux catégories différentes votent en faveur de la résolution.

10.12 Les matières énumérées sous l'article 11.8 seront renvoyées par le Conseil de Gérance aux Associés et le Conseil de Gérance aura seulement le droit de décider d'approuver de telles matières s'ils ont, au préalable, reçu l'approbation des Associés en conformité avec l'article 11.8.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

11. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

11.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

11.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

11.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

11.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

11.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

11.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui, ne doit pas être nécessairement un Associé.

11.7 Sous réserve de l'article 11.8 et de toutes dispositions légales applicables des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

11.8 Les matières suivantes seront renvoyées par le Conseil de Gérance aux Associés et nécessitent l'approbation de la majorité des Associés en nombre et des Associés détenant, ensemble, au moins 90% des Droits de Vote des Associés:

- (a) Une quelconque matière en relation avec la liquidation de la Société;
- (b) une quelconque fusion ou une vente de tout, ou substantiellement de tout, les actifs de la Société y inclus un appel public à l'épargne;
- (c) une quelconque modification de ces Statuts;
- (d) une quelconque modification aux Participations de Membre ou aux droits attachés à chaque classe de Participation de Membre ou l'émission d'un quelconque instrument de dette des actionnaires ayant un rang privilégié par rapport aux titres de dettes d'actionnaires existants;
- (e) un quelconque changement dénomination de la Société;
- (f) la nomination, la révocation ou le remplacement d'un Gérant Indépendant.

Titre V. - Transferts

12. Transferts d'actions.

12.1 Dans le cas d'un Associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'Associé unique peuvent être transférées librement.

12.2 Dans le cas d'une pluralité d'Associés, les parts sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées par application des exigences des articles 189 et 190 de la Loi.

12.3 Aucun Associé ne fera, ou donnera son accord de faire, ce qui suit sauf de l'accord écrit préalable des autres Associés ou autrement en accord avec ces Statuts:

12.3.1 Gager, donner en hypothèque, grever ou encombrer les Participations de Membre ou un intérêt dans les Participations de Membre;

12.3.2 Accorder une option sur une Participation de Membre ou un intérêt dans les Participations de Membre; ou

12.3.3 Conclure un accord en relation avec les droits de vote attachés à une Participation de Membre.

12.4 Un transfert d'une Participation de Membre par un quelconque Associé (l'"Intérêt Relevant") devra être en conformité avec, et est sujet à l'adhérence au Pacte d'Associés (s'il y en a)

12.5 La Société n'approuvera pour enregistrement un transfert de Participation de Membre fait en conformité avec tout Pacte d'Associés et les Statuts.

13. Transferts autorisés.

13.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12.2, un Associé pourra à tout moment transférer tout (mais pas en partie) ses Participations de Membre à un Affilié. Les Articles 14 et 15 ne trouveront pas application au transfert de Participation de Membre conformément à cet Article 13.1

14. Droit de préemption.

14.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12.2, un Associé (l'"Associé Sortant") peut à tout moment donner un préavis écrit (le "Préavis de Transfert") aux autres Associés (les "Associés non Sortants") indiquant que l'Associé Sortant souhaite transférer toute ou partie de ses Participations de Membre à un tiers.

14.2 Les Associés non Sortants devront, endéans 30 jours ouvrables après la réception du Préavis de Transfert, informer par écrit (l'"Avis d'Offre") l'Associé Sortant des termes et conditions et du prix (le "Prix d'Offre") pour lequel les Associés non Sortant seraient d'accord pour acheter les Participations de Membre:

(a) de tout (mais pas une partie de) la Participation de Membre vendu par l'Associé Sortant prorata de leur Pourcentage Pertinent; ou

(i) dans le cas où les autres Associés non Sortants n'envoient pas d'Avis d'Offre, tout (mais pas une partie de) la Participation de Membre vendue par l'Associé Sortant si un tel Associé non Sortant décide d'acheter le droit de préemption de l'autre Associé non Sortant.

14.3 Sous réserve de l'article 14.2, si l'Associé non Sortant n'envoie pas d'Avis d'Offre, ce qui résultera dans la vente de toute la Participation de Membre de l'Associé Sortant dans la période définie dans l'article 14.2, l'Associé Sortant pourra vendre toute (mais pas une partie de) la Participation de Membre qui est vendue par l'Associé Sortant, qui ne sont pas sujet d'un Avis d'Offre d'un Associé non Sortant, à une personne quelconque.

14.4 L'Associé Sortant devra, endéans 15 Jours Ouvrables, après la réception d'un Avis d'Offre, donner un avis par écrit à l'Associé non Sortant que soit:

(a) l'Associé Sortant veut vendre ses Participations de Membre à l'Associé non Sortant sur la base définie dans l'Avis d'Offre concerné; ou

(b) l'Associé Sortant ne veut pas vendre ses Participations de Membre sur la base définie dans l'Avis d'Offre concerné.

14.5 Si l'Associé Sortant donne un avis sous l'article 14.4(a) l'Associé Sortant vendra et l'Associé non Sortant achètera la Participation de Membre de l'Associé Sortant sous les conditions définies dans l'Avis d'Offre.

14.6 Si l'Associé Sortant donne un avis sous l'article 14.4(b), l'Associé Sortant pourra (sous réserve de l'Article 14.2) vendre sa Participation de Membre à une quelconque autre personne (l'"Acheteur") pendant une période de six mois à compter de la date de l'Avis d'Offre sous condition que:

(a) le prix payé par l'Acheteur est au moins 5% plus élevé que le Prix d'Offre;

(b) les termes et conditions de la vente à l'Acheteur ne sont pas matériellement plus favorables à l'Acheteur que les termes et conditions définis dans l'Avis d'Offre; et

(c) l'Acheteur n'est pas un concurrent matériel à l'Entreprise en Europe.

15. Droit de traitement égalitaire et de Vente conjointe.

15.1 Après une période de cinq ans à partir du 28 juillet 2009, si un Associé Majoritaire désire céder l'entièreté de Participations de Membre à une partie tierce partie de bonne foi, l'Associé Majoritaire devra donner un avis par écrit (un "Avis de Vente Conjointe") aux autres Associés (les "Associés Minoritaires") demandant à ce qu'ils vendent leurs Participations de Membre (les "Intérêts de Sortie Conjointe") au cessionnaire proposé (l'"Acheteur") à la date spécifiée dans

l'Avis de Sortie Conjointe et autrement dans les mêmes conditions (y inclus le prix) comme s'appliquant au transfert proposé des Participations de Membre de l'Associé Majoritaire à l'Acheteur.

15.2 Tout Avis de Sortie Conjointe devra:

- (a) être irrévocable
- (b) décrire dûment tous les termes et conditions (y inclus les termes en relations avec le prix, le temps d'exécution (qui devra être au moins 10 Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Sortie Conjointe) et les conditions convenues précédemment entre l'Associé Majoritaire et l'Acheteur;
- (c) être régi par les lois de la juridiction régissant tout accord entre l'Associé Majoritaire et l'Acheteur; et
- (d) prévoir qu'il sera exigé de chaque Associé de délivrer à la date d'exécution précisée dans l'Avis de Vente Conjointe un acte de transfert d'actions dûment signé avec les certificats d'actions (ou une indemnité en relation avec ceci dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance) en relation avec les Intérêts de Sortie Conjointe, dans des termes prévoyant que de tels transferts deviendront effectifs après la réception par chaque Associé respectivement du prix d'achat y afférant.

15.3 Si un Associé ne se conforme pas à ses obligations sous l'article 15.2(d) (un "Associé Entraîné"), la Société pourra recevoir le prix d'achat en fiducie pour un tel Associé Entraîné et le Conseil de Gérance pourra autoriser l'enregistrement du transfert au profit de l'Acheteur. La réception par la Société du prix d'achat constituera une décharge valable pour un tel Associé Entraîné qui ne sera pas en droit de contester l'utilisation des fonds. L'Associé Entraîné devra restituer ses certificats d'actions (s'il y en a) et autre documents de titre relatifs aux Intérêts de Sortie Conjointe (ou fournir une indemnité en relation avec ceci dans une forme qui est satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Sur, mais pas avant, cette restitution l'Associé Entraîné aura droit à la contrepartie due pour les Intérêts de Sortie Conjointe transférées pour son compte, sans intérêts.

15.4 Au cas où un Associé ou des Associés, avec des Participations de Membre combinés supérieurs à 50% du total des Participations de Membre émises par la Société, cherchent à vendre leurs Participations de Membre ensemble de tels Associés Sortants devront donner un avis, par écrit (un "Avis de Vente") du transfert envisagé et des termes de ce transfert (y inclus le prix) à tous les Associés non Sortants.

15.5 Les Associés non Sortants, pourront, endéans 30 jours ouvrables à partir de la réception donner un avis écrit (un "Avis de Traitement Égalitaire") aux Associés Sortants demandant que les Participations de Membres des Associés non Sortants (les "Intérêts de Traitement Égalitaire") soient vendus à l'Acheteur à la date indiquée dans l'Avis de Traitement Égalitaire et autrement dans les mêmes termes (y inclus le prix) qui s'appliquent au transfert envisagé des Participations de Membres entre l'Associé Sortant et l'Acheteur.

15.6 Tout Avis de Traitement Égalitaire devra:

- (a) être irrévocable et inconditionnel
- (b) être régi par les lois de la juridiction régissant chaque accord entre l'Associé Sortant et l'Acheteur; et
- (c) prévoir qu'il est exigé des Associés non Sortants de délivrer à la date d'exécution spécifiée dans l'Avis de Vente, un acte de transferts d'actions dûment signé avec les certificats d'actions concerné (ou une indemnité en relation avec ceci dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance) en relation avec les Intérêts de Traitement Égalitaire, être dans des termes tels qu'un tel transfert sera effectif après la réception de chaque Associé du prix d'achat.

15.7 Si un Associé ne se conforme pas à ses obligations sous l'article 15.2(iv) (un "Associé Défaillant"), la Société pourra recevoir le prix d'achat en fiducie pour un tel Associé Défaillant et le Conseil de Gérance pourra autoriser l'enregistrement du transfert au profit de l'Acheteur. La réception par la Société du prix d'achat constituera une décharge valable pour un tel Associé Défaillant qui ne sera pas en droit de contester l'utilisation des fonds. L'Associé Défaillant devra restituer ses certificats d'actions (s'il y en a) et autres documents de titres relatifs aux Intérêts de Traitement Égalitaire (ou fournir une indemnité en relation avec ceci dans une forme qui est satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Sur, mais pas avant, cette restitution l'Associé Défaillant aura droit à la contrepartie due pour les Intérêts de Traitement Égalitaire transférées pour son compte, sans intérêts.

Titre VI. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués sous réserve des termes du Pacte d'Associés.

17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

17.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VII. - Liquidation

18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs. Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

"Action Ordinaire" signifie une action ordinaire de EUR 25 dans le capital social de la Société;

"Affilié" signifie:

(c) Une personne qui contrôle ou est contrôlée ou est sous contrôle conjoint d'une autre personne;

(d) Concernant une société ou un fonds (ou une filiale d'une société ou d'un fonds), le commandité ou le gérant de la société ou du fonds (ou la personne équivalente nonobstant son titre), toute Partie Liée au commandité ou au gérant et toute autre société ou fonds géré par cette personne ou une Partie Liée à cette personne (et toute filiale de cette société ou de ce fonds);

"Appel de Fonds" signifie un appel par le Conseil de Gérance de la Société pour la mise à disposition de fonds supplémentaires par les Associés de la Société à la Société ou à une autre Société du Groupe;

"Appel de Fonds Engagé" signifie un appel au Capital pour lequel les Associés ont donné leur accord et où ils sont obligés de mettre à disposition des fonds;

"Autorités Déléguées" signifie une délégation d'autorités décidée par le Conseil de Gérance;

"Contrôle" signifie le pouvoir d'une personne (ou de personnes agissant en concert) de faire à ce que les affaires d'une autre personne sont conduites directement ou indirectement en conformité avec les souhaits de cette personne (ou personnes agissant en concert) (a) en étant le propriétaire de plus de 50% du capital social émis ou de droits de vote dans cette personne; et/ou (b) en ayant le pouvoir de nommer ou de révoquer une majorité de gérants ou contrôler d'une autre manière les votes aux réunions en vertu d'une délégation de pouvoir conférée par un quelconque document régissant les affaires de cette personne, et "contrôlé" sera interprété en conséquence. Pour cette définition, "personnes agissant en concert" sont des personnes qui coopèrent activement, suivant un accord ou une entente (soit formel, soit informel) avec un but d'atteindre ou de consolider le Contrôle de cette personne;

"Critères d'Investissement" signifie les critères en conformité desquels les Sociétés du Groupe pourront faire des investissements supplémentaire;

"Dépenses d'Entretien" signifie des dépenses de capital pour financer l'entretien, la réparation et le remplacement d'usines, équipement et infrastructure existantes pour entretenir, réparer ou remplacer cette usine, cet équipement ou cette infrastructure avec une capacité cotée au même niveau ou en dessous de la capacité cotée en état neuf de cette usine, de cet équipement ou de cette infrastructure;

"Dépenses de Développement" signifie les dépenses de capital autres que les Dépenses d'Entretien;

"Droit de Vote d'Associé" signifie le droit de voter comme Associé à toute assemblée d'Associés.

"Entreprise" signifie l'entreprise d'acquiescer, de gérer et de détenir des entreprises de ports essentiellement en Europe;

"Groupe Euroports" signifie les Sociétés du Groupe prises en leur ensemble;

"Jour Ouvrable" signifie chaque jour (autre que le samedi et le dimanche) où les banques à Londres, Luxembourg, Paris et Sydney sont ouvertes pour des transactions d'affaires courantes;

"Participation de Membre" signifie, concernant un Associé, toutes les Actions Ordinaires, instruments de dettes et autres participations dans la Société (soit dette, soit titre) détenues par l'Associé ou une Partie Liée à l'Associé;

"Partie Liée" signifie, concernant chaque Associé, les personnes qui Contrôlent, sont Contrôlées par, ou sont Contrôlées par la même personne que, l'Associé, directement ou indirectement et une "Partie Liée" signifie une partie quelconque de ceux;

"Pacte d'Associés" signifie tout pacte d'associés entre les Associés et la Société (ou une quelconque des Sociétés), comme conclu et modifié de temps en temps; et

"Plan d'Activité" signifie le plan d'activité agréé pour le Groupe Euroports;

"Politique de Distribution de Fonds" signifie la politique pour la distribution de fonds par la Société aux Associés;

"Politique de Comptabilité" signifie la politique de comptabilité du Groupe Euroports qui sera en principe conforme avec les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées pour être utilisées dans l'Union Européenne.

"Pourcentage Pertinent" signifie, concernant chaque Associé, le pourcentage du nombre total de droits de vote attaché aux Actions Ordinaires en émission de temps en temps attaché aux Actions Ordinaires détenues par cet Associé pour le moment;

"Stratégie de Financement" signifie la stratégie en conformité avec laquelle les Sociétés du Groupe seront financés par des dettes;

"Sociétés du Groupe" signifie la Société et chaque filiale de la Société et toute autre société ou entité dans laquelle la Société ou une de ses filiales détient des titres, partenariat ou un intérêt similaire."

Douzième résolution

L'Associé a décidé de constater la démission de Mark Dunstan, Yves Elsen et de Nicolas Comes avec effet immédiat et de leur "accorder une décharge complète pour l'exécution de leurs mandats pour autant que juridiquement possible et de confirmer cette décharge lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

L'Associé décide de nommer les personnes suivantes comme directeurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Mark Crosbie, Gérant de Fonds, né le 11 novembre 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 14, rue Bergère, 75009 Paris, France;

- M. Charles Dupont, Gérant de Fonds, né le 6 décembre 1971, à Angers, France, avec adresse professionnelle à 14, rue Bergère, 75009 Paris, France;

- M. Livio Fenati, Gérant de Fonds, né le 6 février 1970, à Rome, Italie, avec adresse professionnelle à via A. Boito 10, 20121 Milan, Italy;

- M. Antonio Lo Bianco, Gérant de Fonds, né le 7 avril 1969, à Palerme, Italie, avec adresse professionnelle à via A. Boito 10, 20121 Milan, Italie;

- M. Anthony Vaughan, Gérant de Fonds, né le 2 avril 1963 à Sydney, Australie, avec adresse professionnelle à Level 23, The Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney NSW 2000, Australie.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 16.500,- EUR. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30581. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009117148/1091.

(090140767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

**ProLogis European Finance XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis Italy XXXII S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.915.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of the month of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., (before ProLogis Italy XXXI S.à r.l.), a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.914,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on August 11th, 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that pursuant to a share transfer agreement dated August 6th, 2009, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole shareholder of ProLogis Italy XXXII S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2527 of 16 October 2008 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the company into "ProLogis European Finance XIV S.à r.l."
2. To amend accordingly article 2 of the Company's Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the name of the Company into "ProLogis European Finance XIV S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 2 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.** The Company will assume the name of "ProLogis European Finance XIV S.à r.l."

Their being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 900 (nine hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., (avant ProLogis Italy XXXI Sàrl), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.914,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2009.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare suite à une cession de parts datée du 6 août 2009, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, qu'il est l'associé unique de ProLogis Italy XXXII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné le 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2527 du 16 octobre 2008 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination en "ProLogis European Finance XIV S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société.
3. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "ProLogis European Finance XIV S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 2.** La Société prend la dénomination de "ProLogis European Finance XIV S.à r.l.".

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 900 (neuf cents euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33185. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009117118/97.

(090140652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

**Calteux - Société Immobilière, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée,
(anc. Calteux S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 152, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.605.

L'an deux mil neuf, le premier septembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 15 avril 1971, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur;

2.- Madame Patricia KIPS, salariée, née à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 1971, épouse de Monsieur Serge CALTEUX, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CALTEUX, S.à r.l.", avec siège social à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 681 du 11 juillet 2005, ci-après la "Société", immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106.605.

II.- La capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Serge CALTEUX, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) à Madame Patricia KIPS, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, à L-2330 Luxembourg, 152, boulevard de la Pétrusse.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Serge CALTEUX, Patricia KIPS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009117116/48.

(090140601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Tucker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.105.

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, im Amtssitz in Hesperange, handelnd in Vertretung in ihres verhinderten Kollegen, Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg, welcher letzterer Depositär der Urkunde verbleibt.

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „TUCKER HOLDING S.A.“ mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 6. Februar 1991, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 285 vom 24. Juli 1991

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 36.105

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.40 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Max MAYER, Beamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Dame Babsi SINNES, Beamtin, berufsansässig in Hesperingen.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Max MAYER, Beamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verzicht auf das Holding Statut und Abänderung des Gesellschaftszwecks;
2. Verlängerung der Dauer der Gesellschaft auf eine unbestimmte Dauer
3. Komplett Neuformulierung der Satzung
4. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst auf den Holding Statut zu verzichten und den Zweck der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Dauer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer zu verlängern.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Satzung auf Grund der vorgenommenen Abänderungen komplett neu zu formulieren und ihr folgenden Text zu geben:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Die Aktiengesellschaft besteht unter der Bezeichnung "TUCKER HOLDING S.A."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien ohne Nennwert.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („dministrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Dienstag des Monats Juni um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 12.00 Uhr.

Schätzung der Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Hesperange, in der Amtsstube von Notar Martine DECKER, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MAYER, B. SINNES, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34831. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C
Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. September 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009117147/168.

(090140745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

REO Hamburger Allee S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.647.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 25.08.2009 que le siège de la société à responsabilité limitée REO
Hamburger Allée S. à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck vers L-1246 Luxembourg,
4a, rue Albert Borschette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113530/15.

(090136718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Spirastrella Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009113531/12.

(090136137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.666.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale du 25 février 2009 que

- Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, BP 80, L-2017 Luxembourg

Est élue Commissaire au compte pour une durée de une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée Générale
Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113532/15.

(090136336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Ardex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.837.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113553/12.

(090136127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

MKS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.893.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113551/11.

(090136132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

MORSUM Société Anonyme.

Siège social: L-3877 Schifflange, 20, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 87.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113552/10.

(090136129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Krupaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113554/10.

(090136125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

German Ground Lease Finance III S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.523.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 Septembre 2009:

- Est nommé administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 7 Septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 7 Septembre 2009.

Pour la conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009117260/15.

(090141011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 87.793.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2009:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 21 août 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009117257/16.

(090141002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.214.

—
EXTRAIT

Le gérant B de la Société, Monsieur Gavin John Farrell a changé de domicile. A présent, il réside à St. Briocq, rue de St. Briocq, St. Peters, Guernesey GY7 9DX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009117256/15.

(090141000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 147.962.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Stéphane LEIDWANGER, conseiller, né à Metz (France), le 24 février 1970, demeurant à F-57530 Pange, 14, rue les Côtes.

2) Monsieur Yves MAGARD, conseiller, né à Metz (France), le 23 novembre 1964, demeurant à F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte.

3) Madame Brigitte MAGARD, née ZOUAK, administrateur de sociétés, née à Vesoul (France), le 24 mai 1964, demeurant F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte.

Les comparants sub 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "LSP (Leidwanger Stéphane Participations)S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

La Société a en outre pour activité l'exploitation d'une agence immobilière, l'activité de syndic de copropriétés et l'administration de biens.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

De plus, la Société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} lundi du mois de mai à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant conformément aux critères retenus par le Ministère Luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Stéphane LEIDWANGER, préqualifié, vingt-six mille trois cent cinquante actions	26.350
2) Monsieur Yves MAGARD, préqualifié, deux mille trois cent vingt-cinq actions	2.325
3) Madame Brigitte MAGARD, née ZOUAK, préqualifiée, deux mille trois cent vingt-cinq actions	<u>2.325</u>
Total: trente et un mille actions	31.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Stéphane LEIDWANGER, conseiller, né à Metz (France), le 24 février 1970, demeurant à F-57530 Pange, 14, rue les Côtes;
 - b) Monsieur Yves MAGARD, conseiller, né à Metz (France), le 23 novembre 1964, demeurant à F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte;
 - c) Madame Brigitte MAGARD, née ZOUAK, administrateur de sociétés, née à Vesoul (France), le 24 mai 1964, demeurant F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte.
3. Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est nommé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
5. Décision est prise d'adopter "LSP (Leidwanger Stéphane Promotion)" comme enseigne commerciale.
6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Stéphane LEIDWANGER, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

89747

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEIDWANGER; DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2009. Relation GRE / 2009/3071. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009117159/247.

(090140704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 445.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.685.

—
*Extrait de la résolution de l'associé
unique de la Société en date du 28 mai 2009*

En date du 28 mai 2009, l'associé unique de la Société n'as pas renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009116886/16.

(090140383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Vimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.864.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 31. Oktober 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A." als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 31. Oktober 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 29. Oktober 2008.

- Herrn François Georges, geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34A, Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Oktober 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher, geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5, Rue Jean-Pierre Basseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 31. Oktober 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

Vimentum I S.A.
Edouard Georges / Peter Hamacher
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116885/26.

(090140361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Odyssey Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 50.331.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 16 juin 2009.

Antoine Duchateau
Chairman and Chief Executive Officer

Référence de publication: 2009116889/12.

(090140004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.247.

*Auszug aus dem Protokoll
der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 28. November 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 28. November 2008.
- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 27. November 2008.
- Herrn François Georges, geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34A, Bd. Grande-Duchesse Charlotte, als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 28. November 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.
- Herrn Peter Hamacher, geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5, Rue Jean-Pierre Brasseur, als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 28. November 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

PROJET ROUMANIE S.A.
Peter Hamacher / Edouard Georges
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116884/26.

(090140336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 73.989.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bombardier Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73988,
here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bombardier Luxembourg Finance S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73989, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, on 19 January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 316, on 29 April 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company were last modified pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger dated 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 839, on 1 February 2009.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of six hundred forty million euro (EUR 640,000,000.-) in order to reduce it from its current amount of eight hundred twenty-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five euro (EUR 824,883,445) down to one hundred eighty-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five euro (EUR 184,883,445.-) through the decrease of the par value of the Company's issued eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares.

The amount to be paid in connection with the share capital reduction shall be allocated to the current Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred eighty-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five euro (EUR 184,883,445.-) represented by eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares without a mentioned nominal value".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bombardier Luxembourg S.A. une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73988,

Ici représentée par Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. La comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Bombardier Luxembourg Finance S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73989, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, en date du 19 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316, en date du 29 avril 2000 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 839, en date du 1^{er} février 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante millions euros (EUR 640.000.000.-) afin de le réduire de sa valeur actuelle de huit cent vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 824.883.445) à cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 184.883.445) par la réduction de la valeur comptable des huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions émises par la Société sans valeur nominale mentionnée.

Le montant à payer en vertu de la réduction de capital sera affecté à L'Actionnaire Unique de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 184.883.445) représenté par huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions sans valeur nominale mentionnée" .

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35033. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 SEP 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009117143/82.

(090140692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

MK Helicopter S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 137.255.

Protokoll der Generalversammlung der Gesellschafter vom 11. Juni 2009

Durch unterzeichnetes Protokoll vom 11. Juni 2009 haben die Gesellschafter entschieden Herrn Daniel Wruck von seinem Posten als Geschäftsführer zu widerrufen und als seinen Nachfolger Herrn Jens Klüver, geboren am 15. Januar 1942 in Cuxhaven, Deutschland und wohnhaft in D-24568 Kaltenkirchen, Otto Modersohn Weg 8, zu ernennen.

Herr Klüver wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer bestellt und zeichnet gemeinschaftlich mit dem zweiten Geschäftsführer.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2009116888/17.

(090140408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bombardier Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73988,

here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bombardier Luxembourg Finance S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73989, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, on 19 January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 316, on 29 April 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company were last modified pursuant to a deed of notary Maître

Joseph Elvinger dated 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 839, on 1 February 2008. The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the mentioned nominal value of the shares in favor of the system of the non mentioned nominal value of the shares and to increase the subscribed share capital of the Company, without issuance of new shares, through conversion of seven hundred forty-one million five hundred sixty-one thousand eight hundred forty-five euro (EUR 741,561,845) out of the share premium account of the Company into share capital so as to increase it from its present amount of eighty-three million three hundred twenty-one thousand six hundred euro (EUR 83,321,600) represented by eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to eight hundred twenty-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five euro (EUR 824,883,445) represented by eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares without mentioned nominal value.

The capital increase being performed without the issue of new shares, it is entirely allocated to the proportional increase of the non-mentioned nominal value of each of all existing issued shares.

Proof of the sufficiency and the consistency of the share premium account has been provided to the undersigned notary based on the balance sheet of the Company as of 30 June 2009.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred twenty-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five euro (EUR 824,883,445) divided into eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares without mentioned nominal value."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bombardier Luxembourg S.A. une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73988,

Ici représentée par Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Bombardier Luxembourg Finance S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73989.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Actionnaire Unique décide de supprimer la valeur nominale mentionnée des actions en faveur de la valeur nominale non mentionnée des actions et d'augmenter le capital social souscrit de la Société sans émission d'actions nouvelles, par la conversion de sept cent quarante-un millions cinq cent soixante-un mille huit cent quarante-cinq euros (EUR 741.561.845) de la prime d'émission en capital social, pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions trois cent vingt et un mille six cent euros (EUR 83.321.600) représenté par huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de huit cent vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 824.883.445) représenté par huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions sans valeur nominale mentionnée. L'augmentation de capital ne comprenant pas une émission de nouvelles actions, sera entièrement allouée proportionnellement à une augmentation de la valeur nominale non-mentionnée de toutes les actions existantes.

Preuve de la suffisance et consistance du compte prime d'émission a été procurée au notaire soussigné sur base des comptes de la Société en date du 30 juin 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 824.883.445) représenté par huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions sans valeur nominale mentionnée".

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35032. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009117141/91.

(090140682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Phone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.537.

Les comptes au 31.12.2006 de la société PHONE INVEST S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2009.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009113805/14.

(090136991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Foncière Rocade, Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 107.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009113802/12.

(090136362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009113795/12.

(090136277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

ECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.562.

—
Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société du 13 août 2009

En date du 13 août 2009, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

ECO Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009113849/16.

(090137088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

New Star Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.417.

—
Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour New Star Fund SICAV

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009113812/12.

(090137093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009113775/13.

(090136433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Phone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.537.

—
Les comptes au 31.12.2007 de la société PHONE INVEST S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2009.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009113806/14.

(090136983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

S.I.T.A., Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.784.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113814/15.

(090137124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Königinstrasse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.908.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009113761/13.

(090136437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Saint Benoit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.367.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour SAINT BENOIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113757/15.

(090136441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.905.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 31 août 2009:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société du 31 août 2009:

- que l'assemblée a renouvelé le mandat de Ernst & Young, avec adresse à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société pour l'exercice de la Société s'achevant au 31 décembre 2009;
- que l'assemblée a accepté la démission de CETP II GP (Cayman) Limited de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 août 2009;
- que l'assemblée a nommé CETP II Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walker SPV Ltd, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 31 août 2009 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113823/21.

(090137123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

S.I.T.A., Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.784.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113813/15.

(090137122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Rowi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 137.369.

—
Auszug des Protokolls der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft Rowi Sarl Luxembourg B n° 137369, welche am 31. Juli 2009 am Gesellschaftssitz zusammentrat.

Die Gesellschafter haben folgenden Beschluss gefasst:

Der technische Geschäftsführer, Herr Fridolin Wudchen, ist mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen.

Für gleichlautenden Auszug

Für die ROWI SARL

Ausgefertigt in zwei Exemplaren

Unterschriften

Référence de publication: 2009113833/15.

(090137249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Saint Benoit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.367.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour SAINT BENOIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113754/15.

(090136443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

British Marine Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.026.

EXTRAIT

M. Wainwright-Brown Andrew John a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009113837/14.

(090137011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**British Marine Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.495.

EXTRAIT

M. Wainwright-Brown Andrew John a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009113838/14.

(090137006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**First Asset Backed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée Générale ordinaire du 17 août 2009

En date du 17 août 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Gerald Fleischmann, de Monsieur Conrad Schuller, Monsieur Stephen Zinser et de Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2010.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009113839/16.

(090136965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Hôtel de la Poste E-A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 23.891.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

HOTEL DE LA POSTE E-A s.à r.l., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.891;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Rachel LEZZERI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme

Maître Rachel LEZZERI

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009113857/24.

(090137039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Family Private Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.047.

—
Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Family Private Fund Management Company S.a.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009113854/13.

(090137119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Rembrandt IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.275,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.974.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juillet 2009 que:

- Le mandat de Rodolpho Amboss en tant que gérant unique de la société, est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine Assemblée de 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009113863/13.

(090136988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 132.700,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.321.

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 6 juillet 2009 que:

Le réviseur d'Entreprise, Ernst & Young Luxembourg S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est réélu jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009113864/12.

(090136984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

ECR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.580.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société du 13 août 2009

En date du 13 août 2009, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

ECR Luxembourg S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2009113848/16.

(090137087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 141.577.

Le siège social de la Société est transféré du 123-125, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg au 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009113850/13.

(090137111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.203.

Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.
Private Trust Management Company S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009113851/13.

(090137112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 122.594.

Le siège social de la Société est transféré du 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg au 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.
Ferrum Pension Management S.a r.l.
Signature

Référence de publication: 2009113852/13.

(090137114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Euroviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 83.503.

RECTIFICATIF

Extrait

Les résolutions déposées au Registre de Commerce et des Sociétés le 6 août 2009 sous le numéro L090123525.05 ont été prises le 11 mai 2009 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et non le 15 juin 2009.

Luxembourg, le 13 août 2009.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009113841/15.

(090136948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 108.559.

Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.
Ferrum Fund Management Company S.a r.l.
Signature

Référence de publication: 2009113853/13.

(090137116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Miele s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 15.429.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

Die ordentliche Generalversammlung vom 4. Mai 2009 verlängert das Mandat von Herrn Beat Vögele, wohnhaft in 2, Weidstrasse CH-5726 Unterkulm, Schweiz, als Geschäftsführer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.

89760

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113866/13.

(090136963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

British Marine Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.234.

—
EXTRAIT

M.Wainwright-Brown Andrew John a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009113836/14.

(090137015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE, société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 45.498.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009113578/14.

(090136742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113537/11.

(090136134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Hafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.799.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113573/10.

(090136111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.
